

de chimie pour des expériences. La salle à manger et les salles de dessin et de lectures actuelles de l'ancien édifice seraient utilisées pour d'autres fins. Dans sa réponse à une lettre du sous-ministre des Travaux publics qui, le 7 juin, s'informait de la nécessité d'ouvrages que le ministère de la Milice et de la Défense demandait d'inscrire au budget supplémentaire, le sous-ministre de ce dernier département déclare ce qui suit, à la date du 23 juin :

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 du courant et de vous informer que les divers articles mentionnés dans votre lettre ont été soigneusement examinés et je vous prie d'inscrire dans votre budget supplémentaire les crédits suivants dont nous avons grandement besoin : de bâtiment affecté à l'enseignement, \$150,000 ; achèvement du nouveau dortoir par l'addition de deux ailes, \$100,000. Nous espérons que vous ferez tout en votre pouvoir pour nous obtenir ces crédits.

Le ministre de la Milice et de la Défense a proposé l'agrandissement du bâtiment affecté à l'enseignement, en décembre 1913, le 31 octobre 1914, et le 24 octobre 1916.

L'hon. M. GRAHAM : N'est-il pas vrai qu'on a dû refuser, cette année, des demandes d'admission à cette institution, faute de logement ?

L'hon. M. REID : C'est vrai.

L'hon. M. GRAHAM : Ce sont de grosses dépenses, et s'il s'agissait d'autre chose, je serais porté à m'y opposer ; mais le collège militaire royal s'est montré une institution si étonnante et ses gradués ont fait preuve de tant de bravoure durant la présente guerre, que j'hésiterais à m'opposer à un crédit ayant pour objet l'amélioration de ce grand collège. Même en temps de paix l'éducation donnée au collège militaire royal a été telle que de cette institution sont sortis plusieurs de nos hommes éminents. L'entraînement n'est pas, comme paraissent le croire certaines personnes, purement physique ; il y a en outre la formation intellectuelle et un cours d'étude qui arme les jeunes gens pour les activités de la vie d'une manière pratique que plusieurs autres institutions pourraient bien lui envier. Si les directeurs du collège militaire royal donnent au Gouvernement et au Parlement, comme ils le font je pense, l'assurance que ce crédit est nécessaire au perfectionnement des installations de cette institution, et, comme on m'en informe privément, pour ses besoins présents, je verrais d'un bon œil l'adoption de ces crédits. S'il est vrai, comme on nous le dit, que par suite du manque de logement, on a dû refuser l'admission, cette année, à des jeunes gens qui désiraient entrer au collège militaire royal,

[L'hon. M. Reid.]

nous ne saurions alors trop promptement porter remède à ce défaut.

M. NICKLE : L'édifice primitivement affecté aux besoins de l'enseignement est aujourd'hui consacré à l'éducation des cadets. Les cadets sont fort à l'étroit dans cet édifice. Le projet primitif visait le logement de 80 élèves. Maintenant, il y en a un bien plus grand nombre, et les demandes d'admission au collège faites par les jeunes gens sont si nombreuses que nous y avons des concours. Le second crédit est destiné à l'achèvement du nouveau dortoir par l'addition de deux ailes ; il y a cinq ou six ans, avant la construction du bâtiment qui sert de dortoir, une partie seulement de ce bâtiment était revêtu de briques. Le corps principal est en pierre, et l'idée est d'enlever la brique, et de compléter cet édifice en y ajoutant une aile. Le commandant me dit que si l'on tient à ce que le travail du collège se fasse bien, il est essentiel d'agrandir le dortoir et le bâtiment affecté à l'enseignement, et ceux qui ont suivi l'histoire de cette guerre doivent savoir qu'un grand nombre de ceux qui ont été formés dans cette institution ont par leur conduite cueilli des honneurs qui ont rejailli sur leur propre pays.

L'hon. M. GRAHAM : Le ministre peut-il expliquer comment il se fait qu'après tous les crédits inscrits au budget principal, il en figure encore en si grand nombre dans le budget supplémentaire ? Pourquoi est-il nécessaire d'avoir un budget supplémentaire ? Pourquoi ces crédits n'ont-ils pas été inscrits au budget principal ?

L'hon. M. REID : Le budget principal est préparé en octobre. Il s'agit ici de réparations qui sont devenues nécessaires depuis.

L'hon. M. GRAHAM : Si la Chambre n'eût pas été en session, il aurait bien fallu se passer de ces crédits.

Édifices administratifs d'Ottawa.—Pose de nouveaux fils électriques, etc.—Crédit supplémentaire, \$10,000.

L'hon. M. REID : Ce crédit doit compléter l'ouvrage qui se fait pour renouveler les fils électriques dans les édifices publics. Il reste encore à faire trois corridors et 46 chambres dans l'édifice Langevin. L'estimation a été préparée en 1912-13 ; depuis ce temps le coût de la main-d'œuvre et surtout des matériaux a augmenté de 50 p. 100 dans certains cas.

Ottawa.—Pavages, y compris la quote-part du Gouvernement dans le nouveau pavage de la rue Sussex entre la rue Rideau et la rue Saint-Patrice, \$43,000.

L'hon. M. REID : Ce crédit s'applique aux ouvrages suivants : pavage à neuf de la